

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

Délibération

N° 19.172.3

En exercice 37

Présents 26

Votants 32

Pour 32

Contre 0

Abstention 0

**POLE ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE – SERVICE
DÉCHETS**

**CONTRAT POUR L'ACTION ET LA PERFORMANCE (CAP) POUR LES
EMBALLAGES MÉNAGERS AVEC LA SOCIÉTÉ CITEO POUR LA
PÉRIODE 2018-2022 – AVENANT – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Date de la convocation : 12/09/2019

L'an deux mille dix-neuf

Et le 18 septembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président.**

26 Conseillers communautaires présents : madame Danielle ALEXANDRE, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry BEUSELINCK, madame Danièle BOSCH-LAURENS, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, monsieur Didier CAYLA, madame Charlette CHASTAN, madame Odile CORBIERE, madame Marcelle COUDERC, monsieur Pierre CROS, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Frédéric FABRE, monsieur Cédric GARCIA, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Bernard MARTIN, madame Brigitte MARTINEZ, monsieur Serge PESCE, monsieur André RAYNAUD, monsieur Michel SANCHEZ, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, monsieur Marc SINGLA, madame Brigitte SOULET, madame Maryline TUCA.

6 Conseillers communautaires absents représentés : madame Elodie AGOSTINHO (représentée par monsieur Alain CASTAN), madame Marguerite ALAZET (représentée par monsieur André RAYNAUD), madame Géraldine ESCANDE-COLIN (représentée par monsieur Jean-François GUIBBERT), monsieur Bernard FABRE (représenté par madame Odile CORBIERE), monsieur Michel LEFROU (représenté par monsieur Didier CAYLA), monsieur Philippe VIDAL (représenté par madame Marcelle COUDERC).

5 Conseillers communautaires absents excusés : madame Cathy LIMORTE, monsieur Pascal LOUBET, monsieur Jean-Pierre PEREZ, madame Yannick RODIERE, madame Martine SIGNOUREL.

Secrétaire de séance : monsieur Christian SEGUY.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_17

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mercredi 18 septembre 2019

**Contrat pour l'action et la performance (CAP) pour les emballages ménagers avec la société
CITEO pour la période 2018-2022 - Avenant - Approbation et autorisation de signature**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1993 portant création de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'arrêté n° 2005-1-2359 du 26 septembre 2005, portant extension des compétences de la Communauté de communes La Domitienne et la modification de ses statuts par le transfert de compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » ;

Vu l'article 56 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu les articles L. 541.10 et les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 09.12.10 du 16 décembre 2009 autorisant le Président à signer le contrat programme de durée Barème D ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat avec la société Eco-Emballages, arrivant à échéance le 31 décembre 2011 ;

Vu la délibération n° 2011.12.19 du 21 décembre 2011 autorisant le Président à signer le contrat programme de durée Barème E ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat avec la société Eco-Emballages, arrivant à échéance le 31 décembre 2016 ;

Vu la délibération n° 17.169.3 du 20 décembre 2017 autorisant le Président à signer le contrat pour l'action et la performance (CAP) Barème F ainsi que toutes les pièces afférentes à ce contrat avec la société CITEO, arrivant à échéance le 31 décembre 2022 ;

Vu le projet d'avenant avec la société CITEO ;

Considérant que, suite à l'arrêté modificatif du cahier des charges d'agrément de la filière emballages ménagers précisant notamment les nouveaux standards applicables ainsi que les modalités de reprise du standard plastiques « flux développement », il convient d'établir un avenant au contrat pour l'action et la performance conclu avec CITEO pour la période 2018-2022 ;

Considérant que cet avenant prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 ;

Sur le rapport et l'exposé de monsieur Alain CARALP, Président,
Après en avoir délibéré,
Sur 32 membres présents ou représentés au moment du vote,
A l'unanimité,

I. AUTORISE monsieur le Président à signer l'avenant au contrat pour l'action et la performance conclu avec CITEO pour la période 2018-2022.

II. AUTORISE monsieur le Président à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

III. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à l'affichage de cette délibération à l'Hôtel communautaire, à sa transmission au contrôle de légalité, à son insertion au recueil des actes administratifs de La Domitienne et à sa communication aux communes membres.

IV. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



REÇU EN PRÉFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_17

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20190918-DELIB_19_17